

**CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 30 JANVIER 2025**

Le Conseil du 11^e d'arrondissement s'est réuni le jeudi 30 janvier 2025 à 18h à la Mairie du 11^e arrondissement, sous la présidence de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement de Paris.

La convocation en avait été adressée individuellement à tous les conseillers et affichée le 6 janvier 2025. L'ordre du jour a été notifié à chacun et affiché le 24 janvier 2025, et l'ordre du jour complémentaire a été notifié à chacun et affiché le 28 janvier 2025.

Élu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement : M. François VAUGLIN

Maires adjoints : Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, Mme Nadine BLANCHARD, M. Florent HUBERT, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON, Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, M. Jean-Pierre CORSIA.

Conseillers de Paris : Mme Dominique KIELEMOËS, M. Patrick BLOCHE, Mme Delphine TERLIZZI, M. David BELLIARD, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Hélène BIDARD, Mme Chloé SAGASPE, Mme Nelly GARNIER.

Conseillers d'arrondissement : Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI, M. Christophe HARNOIS, M. Sofiane KADDOUR-BEY, M. Aymeric DE TARLÉ, M. Didier ZENG, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND, M. Jean-Christophe MARTIN.

Pouvoirs

- Mme Anne HIDALGO à M. François VAUGLIN
- Mme Lucie SOLEM à M. Patrick BLOCHE
- *à partir de la délibération 11202504 :* Mme Chloé SAGASPE à M. Alexandre VISCONTINI

Excusés

- Mme Joséphine LANFRANCHI
- M. Jean-François MARTINS
- M. Guillaume POITOUX
- *à partir de la délibération 11202504 :* M. David BELLIARD

Secrétaire de séance : M. Alexandre VISCONTINI

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

I / Désignation du secrétariat de séance

11202501 Désignation du secrétariat de séance

II / Adoption de procès-verbal de séance

11202502 Adoption du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024

11202503 Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024

III / Adoption de la procédure d'urgence

11202505 Adoption de la procédure d'urgence

IV / Communication sur l'Acte 2 du Pacte Parisien de la Proximité

2025 DDCT 39 Acte 2 de la territorialisation des politiques municipales pour une ville du quart d'heure

V / Communication sur les occupations temporaires des salles gérées par le Conseil d'arrondissement en 2024

VI / Signature de convention de mise à disposition de locaux de la Mairie du 11e arrondissement - Association « À Suivre »

11202504 Signature d'une convention de mise à disposition de locaux de la Mairie du 11e arrondissement à l'usage de l'association « À Suivre »

VII / Projets de délibération soumis pour avis du Conseil d'arrondissement

Affaires Culturelles

2025 DAC 6 Subventions (527.500 euros), conventions et avenants avec 9 structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque

2025 DAC 121 Subventions (31.000 euros) aux associations le M.U.R. (11e), AGETA/ Collectif Curry Vavart (18e) et l'Entre Prise (20e)

Démocratie, Citoyen·ne·s et Territoires

2025 DDCT 2 Subventions (245.073 euros) à 3 associations pour le nouveau projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration

2025 DDCT 5 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs - Subventions (473.350 euros) à 28 associations pour la réalisation de 64 actions

2025 DDCT 7 Subventions de fonctionnement (3000 euros) à l'association Le Préô pour le financement d'un projet dans les quartiers populaires du 11e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville (1ère enveloppe)

2025 DDCT 23 Subventions (100.500 euros) à 12 associations au titre de l'engagement citoyen et associatif

Solidarités

2025 DSOL 5 Signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre l'ARS, la Ville de Paris et les M2A/DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination) et Participations (3.401.779 euros) aux 6 M2A-DAC au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris

2025 DSOL 8 Subventions (5.032.121 euros) et signature de conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris

2025 DSOL 9 Subventions (976.350 euros) et signature de conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions et conventions annuelles avec les 21 associations gestionnaires d'Espaces de Vie Sociale parisiens

Affaires Scolaires

2025 DASCO 1 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (99.875 euros), subventions d'équipement (2.328.345 euros) et subventions pour travaux (205.264 euros)

Logement et Habitat

2025 DLH 23 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes d'acquisition-amélioration et de construction de logements sociaux réalisés par la RIVP

2025 DLH 42 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de construction, d'acquisition-amélioration et de rénovation de logements sociaux réalisés par Immobilière 3F

2025 DLH 44 Mise en conformité du règlement municipal du changement d'usage des locaux d'habitation à la loi du 19 novembre 2024 et au Plan Local d'Urbanisme bioclimatique

Urbanisme

2025 DU 32 Cessions à la Foncière Paris Commerces du lot n° 1 de l'immeuble en copropriété situé 3 rue de la Main d'Or (11e) et du lot n° 2 de l'immeuble en copropriété situé 11 rue Houdon (18e)

Voirie et Déplacements

2025 DVD 22 Stationnement de surface - dispositions diverses d'ajustement des tarifications

Finances et Achats

2025 DFA 2 Signature d'un contrat de concession de services pour l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité à titre accessoire

VIII / Vœu du Conseil d'arrondissement

V11202501 Vœu relatif aux fermetures de classe et au non remplacement des enseignant·es dans les écoles et collèges publics parisiens

À 18h05, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement

11202501 – Désignation du secrétariat de séance

M. le Maire : « Chers collègues, le quorum étant atteint, je vous propose d'ouvrir cette séance. Merci beaucoup pour votre présence. Je vous propose de désigner Alexandre VISCONTINI comme secrétaire de séance. Je ne vois pas d'opposition. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 27		Nombre de pouvoirs : 2	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

11202502 – Adoption du procès-verbal de séance du 12 novembre 2024

M. le Maire : « Nous avons reçu quelques pouvoirs : Anne HIDALGO me donne son pouvoir et Lucie SOLEM donne son pouvoir à Patrick BLOCHE qui va bientôt nous rejoindre. Pour l'instant, ce sont les seuls pouvoirs que nous avons.

Je vous propose d'adopter le procès-verbal de notre séance du 12 novembre, que nous n'avions pas pu approuver la dernière fois. Y a-t-il des observations ? Non. Qui est contre ? Personne. Il est adopté. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 27		Nombre de pouvoirs : 2	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

11202503 – Adoption du procès-verbal de séance du 10 décembre 2024

M. le Maire : « Le procès-verbal du 10 décembre vous a été également diffusé. Y a-t-il des observations ? Non. Même vote ? Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 27		Nombre de pouvoirs : 2	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

11202505 – Adoption de la procédure d'urgence

M. le Maire : « Je vous propose d'adopter la procédure d'urgence car nous avons dû avancer ce conseil d'arrondissement, pour des contraintes d'agenda, assez tôt par rapport à la programmation du Conseil de Paris. Et depuis l'envoi de l'ordre du jour initial, de nouvelles délibérations, assez importantes, sont arrivées. Ainsi, un ordre du jour complémentaire avec deux délibérations a été diffusé, il s'agit de la 2025 DDCT 23, avec une subvention à l'AGECA, et de la 2025 DFA 2, relative au contrat de concession de services pour les mobiliers urbains d'information.

Est-ce que nous pouvons adopter cette procédure d'urgence ? Y a-t-il une opposition ? Non donc elle est adoptée. Merci beaucoup. Ces deux délibérations seront examinées plus tard. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 27		Nombre de pouvoirs : 2	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

Point d'information sur l'accueil des services suite à l'incendie de la Mairie du 12^e arrondissement

M. le Maire : « Avant d'aborder l'ordre du jour, je vais vous faire un petit point d'information relatif à l'accueil de certains services administratifs de la Mairie du 12^e arrondissement suite à l'incendie qui a frappé cette mairie.

Dans la nuit de dimanche à lundi, un violent incendie s'est déclaré dans la toiture du bâtiment et a endommagé gravement cette toiture, ainsi que le campanile. La Mairie du 12^e est donc fermée, il est impossible d'y accéder. Les pompiers ont déversé beaucoup d'eau donc les dégâts matériels sont importants, mais il n'y a heureusement aucun dégât humain.

Un certain nombre de services administratifs ont dû être relocalisés. En effet, le principe de la continuité du service public a nécessité la recherche de solutions de repli pour permettre au service de l'état civil du 12^e de continuer à fonctionner, ainsi qu'aux mariages d'être célébrés. La Maire de Paris et la Maire du 12^e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE, ont cherché une solution dès la nuit de dimanche à lundi. La Mairie du 11^e arrondissement, mairie voisine, a donc été proposée pour accueillir certains de ces services, ce que j'ai bien évidemment immédiatement accepté.

Donc depuis lundi, nous accueillons un certain nombre d'agents du 12^e arrondissement. Dans l'espace de l'accueil général, des agents de la Mairie du 12^e accueillent et orientent, au sein d'une banque d'accueil logotée « Mairie 12^e », les habitants du 12^e qui ont besoin d'informations. Un certain nombre d'agents de l'état civil sont également venus. Je dis un certain nombre parce que nous n'avons pas pu reprendre tous leurs agents d'état civil. Il faut savoir qu'on a assez peu de naissances dans le 11^e arrondissement, tout simplement parce qu'il n'y a pas de clinique et d'hôpital. En revanche, la Mairie du 12^e arrondissement possède l'un des services d'état civil les plus importants de France en termes de volume, particulièrement en nombre de naissances. Le dimensionnement de nos services d'état civil et ceux du 12^e arrondissement ne sont donc pas du

tout les mêmes. Nous n'avons pas pu accueillir tout le monde mais il y a 4 ou 5 agents présents depuis lundi qui officient derrière des guichets au rez-de-chaussée pour assurer la continuité de l'état civil du 12^e arrondissement. Et dès lundi après-midi, les mariages ont eu lieu dans notre salle des mariages, célébrés par un adjoint de la Maire du 12^e. D'ailleurs, les jeunes mariés ont été interviewés par la télévision et ont dit leur plaisir et leur soulagement, malgré la catastrophe qui a frappé le bâtiment du 12^e arrondissement, de pouvoir se marier quand même. C'est une petite touche de bonheur dans ce contexte compliqué.

Lundi midi, avec Emmanuelle PIERRE-MARIE et Patrick BLOCHE, nous avons organisé dans cette salle une conférence de presse pour expliquer tout cela et il me semblait important que notre Conseil soit informé de cette situation dont nous ne savons pas combien de temps elle durera, étant donné que, pour l'instant, on n'en est qu'à la consolidation du bâtiment pour éviter que la dégradation ne se poursuive. Je réitère notre soutien à la Maire du 12^e arrondissement et à l'ensemble des élus de cet arrondissement, ainsi qu'aux agents de la Mairie du 12^e. Dominique KIELEMOËS souhaite prendre la parole. »

Mme KIELEMOËS : « Je souhaitais poser une question au sujet de leur conseil d'arrondissement. Vont-ils l'organiser ici ? »

M. le Maire : « En effet, leur conseil d'arrondissement se réunira dans cette salle, mardi prochain. Je dois ajouter que l'ensemble des services publics se sont bien réorganisés. J'ai déjà évoqué les services municipaux, mais le Tribunal judiciaire de Paris a également été réactif en publiant un arrêté du Procureur de la République pour autoriser la célébration des mariages des habitants du 12^e arrondissement et la tenue des registres d'état civil du 12^e dans notre mairie. Cette décision relevant du Ministère de la Justice avait été prise dès lundi matin. »

2025 DDCT 39 : Communication sur l'Acte 2 de la territorialisation des politiques municipales pour une ville du quart d'heure

M. le Maire : « Nous avons une communication, donc sans vote, sur la délibération 2025 DDCT 39, relative à l'acte 2 de la territorialisation des politiques municipales pour la ville du quart d'heure. Néanmoins, il s'agit davantage d'un nouvel acte qu'un deuxième acte, par rapport à l'ensemble des démarches de déconcentration des services publics parisiens qui a commencé avant cette mandature.

Ce nouvel acte est important pour renforcer l'échelon local, représenté par les mairies d'arrondissement, dans la vie démocratique de notre ville, tout en s'inscrivant dans la logique du quart d'heure, et ainsi faire en sorte que les services publics ne soient pas trop éloignés des lieux de vie de nos concitoyennes et concitoyens. D'ailleurs, ces derniers ne s'y trompent pas puisque dès lors qu'il y a une difficulté, un problème ou un besoin, ils se tournent d'abord vers les élus d'arrondissement que nous sommes. Chacune et chacun mesure ce que cela signifie. On peut dire que c'est presque une révolution culturelle des services de l'administration parisienne, qui a dû remettre ou mettre l'échelon d'arrondissement dans son logiciel, comme on dit, dans la prise de décision et dans la coordination de l'action publique. Chaque direction a pu avancer, certaines sont allées très vite, d'autres ont encore quelques progrès à faire, et c'est pourquoi nous avons ce nouvel acte de la territorialisation.

Pour rappel, parmi les axes les plus importants de l'Acte 1, il y avait la création des postes de Directeurs Généraux adjoints de l'espace public (DGAEP) en mairie. Nicolas GENAILLE, qui

fait partie de notre équipe de la Direction Générale des Services, est un agent spécialement dédié au suivi et à l'avancée des projets relatifs à l'espace public :

- création de la démarche « Embellir Votre Quartier »
- création d'un fonds d'animation locale, à la main des mairies d'arrondissement, pour permettre d'attribuer des subventions à des associations. Ce sont de petites subventions mais destinées à des actions locales importantes
- création de l'enveloppe souple pour la propreté, qui nous permet d'être beaucoup plus réactif dès qu'il y a un problème de propreté dans l'arrondissement.

Cette « professionnalisation » du projet municipal à travers le projet qui était présenté lors des élections aux Parisiennes et Parisiens doit être mis en œuvre par les services. Jusqu'ici, la seule présence des élus permettait de garantir cette traduction par les services. Il nous a donc semblé important de consolider cette démarche en inscrivant l'ensemble des projets municipaux dans une feuille de route d'arrondissement pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté ou de non-dits et de permettre le suivi de ces projets pendant toute la mandature. Cette démarche est maintenant non seulement bien installée, mais elle vit au quotidien puisque la majorité municipale était hier en séminaire pour faire le point sur cette feuille de route et sur les projets importants de cette dernière année de mandature.

L'Acte 2 va plus loin que tout cela. Il est le fruit d'un certain nombre de travaux et de concertations. Il comporte plusieurs dimensions :

- L'entretien de l'espace public :
 - augmentation du montant de l'enveloppe souple propreté,
 - création d'un service d'urgence de voirie,
 - création de deux autres enveloppes souples, celle consacrée à la propreté ayant produit des résultats vraiment intéressants :
 - une enveloppe souple relative aux pieds d'arbres. Le sujet semble simple mais compliqué quand, au quotidien, on voulait régler le problème d'un pied d'arbre et qu'il fallait passer par un service central. Cette enveloppe souple va nous permettre d'agir plus directement.
 - une enveloppe souple pour les espaces verts, notamment pour gérer tous les nouveaux petits espaces verts.

- La territorialisation de l'urgence sociale :

Il s'agit d'une dimension importante. La Mairie du 11^e arrondissement gère déjà la coordination des maraudes depuis longtemps. Il y aura donc la systématisation de cette gestion au niveau de l'arrondissement, avec un objectif – j'espère qu'il sera tenu – de création de places par arrondissement, puisque quand il faut ouvrir un lieu d'hébergement d'urgence, un lieu dédié à cette solidarité, nous sommes toujours présents. Le besoin est tellement important que toutes les places sont octroyées dès l'ouverture du lieu. Nous faisons cette démarche de solidarité – ce qui n'est pas le cas dans tous les arrondissements – mais lorsqu'il faut mettre à l'abri une personne de notre arrondissement en situation de rue, on nous dit bien souvent qu'il n'y a pas de place dans l'établissement, alors qu'on a accompagné sa création dans nos quartiers. Donc c'est un point qui est très important et j'espère que sa mise en œuvre sera efficace.

Il y a d'autres dimensions, notamment sur l'urbanisme, sur la territorialisation de la compétence liée aux collèges, sur la programmation des investissements. Il s'agit de points de réorganisation interne des services. Les services doivent aussi nous donner accès à des données plus territorialisées par arrondissement. Dans les réunions publiques, on nous demande souvent des

chiffres à l'échelle de l'arrondissement que nous n'avons pas. Donc ce devrait être un point de progression.

Concernant la ville du quart d'heure, nous avons de nouveaux services de proximité :

- La création d'un réseau de responsables de l'entretien du quartier, qui sont rattachés au maire d'arrondissement. C'est important pour régler tous les petits problèmes de dysfonctionnement de l'espace public dans ces quartiers, mais aussi pour son animation car il n'y a pas que les points négatifs, il y a aussi les points positifs
- Un référent de la police municipale dans chaque quartier
- Des équipes territoriales pour sensibiliser à la réduction des déchets
- la création de nouveaux fonds d'animation locale (FAL). En plus du FAL relatif à la culture que j'avais évoqué, seront créés un FAL pour la solidarité et un FAL « Impact 2024 » pour le sport, suite aux Jeux Olympiques
- Les mairies seront associées plus étroitement aux décisions des subventions de la Ville. Il y a encore un certain nombre de directions qui instruisent leurs dossiers de subvention au niveau central, et c'est seulement en recevant les ordres du jour du Conseil d'arrondissement qu'on découvre qu'il y a des subventions pour des associations locales. Donc c'est un point sur lequel nous devrions être mieux associés. D'ailleurs, chers collègues, j'espère que cela nous permettra peut-être de mieux répondre à vos questions en conseil d'arrondissement, sur les raisons d'une subvention à telle ou telle association. Cette nouvelle intégration des mairies d'arrondissement aux décisions centrales de subventions sera plus que bienvenue.
- La ville du quart d'heure, qui est l'un des axes les plus importants de cette mandature, prend une nouvelle dimension avec le développement de la participation citoyenne :
 - transformation des Maisons des associations en « Maison de l'engagement »,
 - renforcement des missions des Volontaires de Paris à l'échelle des arrondissements, question d'arrondissement lors des votations citoyennes. Lors de la prochaine votation citoyenne du 23 mars prochain, la question d'arrondissement portera sur la généralisation des cœurs piétons dans le 11^e,
 - la plateforme « Décider pour Paris » nous permettra de faire des consultations plus directement à l'échelle des arrondissements. C'est une plateforme pour faire des consultations parisiennes qui fonctionne bien. Quand nous avons des projets que nous souhaitons mettre à la concertation au niveau local, nous faisons des questionnaires, des réunions avec les conseils de quartier et des réunions publiques, mais il nous manquait cet outil de consultation directe par internet. Ce nouvel outil va donc nous permettre de faire des questionnaires et des sondages au niveau de l'arrondissement.

Je vous épargne la réorganisation interne des directions de la Ville parce que cela regarde plus l'organisation de l'administration elle-même. Mais ce sont des évolutions importantes pour améliorer le service rendu aux Parisiennes et Parisiens. Voilà, chers collègues, en quelques mots l'essentiel de cette communication sur cet Acte 2 du Pacte Parisien de Proximité.

Un certain nombre d'élus se sont inscrits pour prendre la parole, je propose de donner la parole à Nelly GARNIER pour commencer. »

Mme GARNIER : « Peut-être d'abord Patrick BLOCHE ? »

M. le Maire : « Non, il interviendra en conclusion puisqu'il a porté ce sujet au niveau parisien. Il a levé la main mais vous vous êtes inscrite avant par écrit, donc vous avez la parole et je la lui donnerai à la fin des interventions. Puisqu'il a impulsé ce projet au niveau parisien, il pourra donner son éclairage qui vous apportera de nombreuses réponses. »

Mme GARNIER : « Quelques remarques sur cet Acte 2 qui est qualifié de véritable révolution culturelle de l'administration parisienne, et l'Acte 1, c'était carrément un big-bang. On va amener un peu plus de mesure parce qu'on n'est pas dans une vraie décentralisation en fait, on est dans des mesures administratives et procédurales qui viennent ajuster des médiateurs, des référents. Vous savez très bien que si l'on était dans une vraie décentralisation, cela voudrait dire qu'il y aurait un transfert de compétences, des marges de manœuvre pour les mairies d'arrondissement sur leur budget et leurs priorités politiques, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Comme je sais que vous êtes attentif au fait que le débat politique ne parte pas dans la démesure et la radicalité, je viens remettre des mots un peu plus mesurés.

Quant à cet Acte 2, le deuxième point que je voulais souligner, c'était ce bilan jugé très positif de la réforme. La question est : qui le juge très positif ? Si on prend l'Acte 1 qui avait un gros volet « propreté » par exemple, est-ce qu'on peut dire que Paris est plus propre ? Je ne sais pas. À titre personnel, je ne l'ai pas vu dans le 11^e arrondissement. Est-ce qu'il y a moins d'absentéisme, moins d'arrêts maladie ? Est-ce qu'on a l'impression que les équipes sont mieux managées, qu'elles ont des objectifs plus clairs ? En tout cas, je ne vois pas de résultats tangibles qui montrent que ce bilan est exceptionnel, comme vous l'avez indiqué.

Et ce qui m'a marqué, c'est le passage qui nous indique que la ville du quart d'heure est un remède à la crise démocratique et met en garde – ce qui est quand même le cas – contre les tentatives centralisatrices de la loi PLM, cela m'apparaît quand même un peu déconnecté de ce qu'est la réalité. On a tous ici fait des campagnes et on sait bien qu'on doit expliquer cinquante fois qu'il va falloir voter pour nous, pour voter le candidat au global parisien. Si l'on veut répondre à la crise démocratique, c'est peut-être plutôt en donnant de la lisibilité au scrutin, ce qui n'est pas incompatible avec le fait de donner de véritables pouvoirs pour agir à l'échelon d'arrondissement. Notre groupe politique a toujours demandé à ce que davantage de pouvoir soit donné aux mairies d'arrondissement. En tout cas, je ne pouvais pas ne pas réagir à cette remarque sur le volet de la crise démocratique. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je passe la parole à Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. C'est avec un grand intérêt que le Groupe Ecologiste a pris connaissance de l'Acte 2 de la territorialisation des politiques municipales, qui permet d'aller encore un peu plus loin dans la concrétisation du renforcement des pouvoirs des mairies d'arrondissement et de la mise en place de la ville du quart d'heure. Si nous nous félicitons globalement de cette démarche qui doit donner plus de responsabilité et d'autonomie aux arrondissements et qui demande une grande évolution culturelle de l'administration parisienne, je me permettrai de revenir sur certains points pour demander des explications et même faire quelques propositions.

Premièrement, l'Acte 1 du Pacte Parisien de la Proximité, adopté à l'automne 2021, a permis de développer de nouvelles démarches et de nouveaux outils. Il semblerait donc qu'un processus pour engager une évaluation de l'Acte 1 ait eu lieu et nous regrettons que l'ensemble des élus n'aient pas été associés à cette évaluation. Est-ce que cette évaluation a donné lieu à l'élaboration d'un document au sein de chaque arrondissement et pouvons-nous nous le procurer ?

Deuxièmement, nous saluons particulièrement les pouvoirs donnés aux arrondissements concernant l'entretien de l'espace public, qui permettent d'agir localement, ainsi que la mise en place des équipes « urgence propreté » qui permettent d'être plus réactif. Des nouveaux postes vont être créés, nommés « responsables de l'entretien des quartiers » et rattachés aux maires d'arrondissement. Il est annoncé que 35 premiers responsables de quartier seront affectés dès

2025 sur 35 quartiers parmi les plus prioritaires. Est-ce que le 11^e arrondissement sera concerné ? Et quels seront les quartiers prioritaires ? Est-ce que ce seront les quartiers Politiques de la Ville ou le quartier de la Roquette ?

Troisième point, nous saluons également la territorialisation de l'urgence sociale qui permet un suivi régulier et personnalisé des personnes qui sont malheureusement à la rue, à travers la mise en place d'une cellule de veille sociale. Il est mentionné que des centres d'hébergement implantés dans les arrondissements devront prendre en charge les situations prioritaires par les cellules de veille sociale. Cet objectif est-il vraiment réalisable dans le 11^e arrondissement ? Pouvons-nous avoir des éléments chiffrés pour suivre ce travail ? Les habitants du 11^e, en particulier les personnes engagées dans les conseils de quartier, sont souvent très solidaires et très engagées sur ces questions, et il serait important de les y associer.

Quatrième point, l'objectif de territorialiser les données municipales est particulièrement ambitieux et nécessaire. Avoir accès à des données propres d'un arrondissement et mener des études pour répondre localement aux demandes des habitants, en ayant la possibilité d'identifier les contraintes et les opportunités d'un territoire, est une très belle perspective. Ainsi, j'ai découvert, à la lecture de ce document, que nous pourrions réaliser des études locales sur la commercialité et sur l'environnement. Ces études seront-elles annuelles ? Est-ce que les élus d'arrondissement auront la possibilité de proposer les thématiques de ces études ?

Cinquième point, si nous apprécions les démarches de territorialisation de nombreuses Directions de la Ville (culture, sport, jeunesse, logement/habitat), nous notons cependant que la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) n'est pas mentionnée. Je rappelle que les commerces de proximité sont des acteurs essentiels de la vie d'un quartier et de la ville du quart d'heure. Je me permets de vous partager le souhait qu'un travail soit entrepris pour que le GIE Paris Commerces se territorialise au sein des arrondissements. Hier, des articles sont sortis relatifs à l'étude de la Cour des Comptes sur les terrasses et les commerces dans l'espace public, et à travers ce rapport, nous mesurons combien ce sujet des terrasses dans l'espace public doit être aussi beaucoup plus territorialisé. Voilà quelques pistes à rajouter encore à la territorialisation. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Jean-Pierre CORSIA a demandé la parole. »

M. CORSIA : « Merci M. le Maire. Pour essayer d'apprécier une démarche de progrès, il faut l'inscrire dans l'Histoire. Comme son nom l'indique, une démarche de progrès est progressive et depuis ces quinze dernières années, énormément de choses ont été faites en matière de décentralisation à Paris. Durant les mandatures précédentes, d'importantes étapes pour renforcer la proximité dans les politiques municipales parisiennes ont été franchies :

- La Charte des arrondissements de 2010 a posé le cadre des responsabilités accrues pour les maires d'arrondissement.
- La loi de 2017 sur le nouveau statut de Paris a rapproché la Ville de Paris du droit commun des autres communes.
- En 2020, la gestion de la crise sanitaire a largement démontré l'efficacité de l'action publique lorsqu'elle est conduite au plus près du réel par les élus locaux, en lien avec les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire.
- En 2021, c'est évidemment toute la proximité qui est en jeu et qui se traduit dans un nouveau document cadre, le Pacte Parisien de la Proximité, qu'on peut appeler l'Acte 1 de la territorialisation, qui concrétise la réorganisation souhaitée de la Ville de Paris autour de l'échelon de proximité qu'est l'arrondissement, pour assurer toujours plus de réactivité et d'efficacité du service public parisien.

On en arrive donc en 2025 à cet Acte 2 qui vous est proposé. Il vise non seulement à dresser le bilan pour accélérer et amplifier la mise en œuvre concrète des actes du Pacte Parisien de la Proximité, mais aussi à les élargir. Il porte notamment sur l'entretien de l'espace public, la territorialisation de l'urgence sociale et le soutien de la vitalité démocratique.

Si je prends quelques exemples en lien avec la proximité, et notamment les quartiers, je remarque qu'il y a une enveloppe souple propreté, un grand succès de l'Acte 1, qui est complétée par des enveloppes souples spécifiques pour les pieds d'arbres et les espaces verts. Et comme pour les équipes « urgence propreté » qui ont été progressivement doublées pour traiter en priorité les situations signalées par les mairies, un circuit spécifique sera défini pour traiter les interventions simples d'entretien d'espaces publics, lesquelles seront à effectuer en régie dans un délai de 72 heures, sur un volume représentant à peu près 20% des 200 interventions quotidiennes.

Je note également que, pour renforcer encore les moyens des mairies d'arrondissement en matière d'entretien de l'espace public, l'Acte 2 engage la création d'un réseau de responsables de l'entretien du quartier rattaché aux mairies d'arrondissement. Il se rend quotidiennement présent sur le terrain, au contact des habitants et commerçants. Leur mission consistera à repérer les dysfonctionnements dans l'espace public, coordonner les directions pour y remédier, et informer le quartier sur le suivi des actions réalisées. Voilà une action qui va être très appréciée par les membres des conseils de quartier, qui réalisent souvent des marches exploratoires pour signaler tous les dysfonctionnements. Ils disposeront maintenant d'un interlocuteur à leur disposition. De même, l'Acte 2 va créer un référent de la police municipale identifié dans chaque quartier.

Enfin, concernant la participation citoyenne, l'Acte 1 avait permis de créer de nouveaux pôles d'animation locale, de développement de la vie associative et de la participation citoyenne, pour permettre aux habitants de s'engager localement. De ce fait, Nous avons aujourd'hui dans la Mairie du 11^e un pôle d'animation locale très dynamique, avec une directrice, Laura DESMARI, qui pilote la Maison des associations et la cellule des conseils de quartier. Merci pour l'Acte 1, et l'Acte 2 va aller plus loin. L'Acte 2 renforcera cette dynamique en amorçant la transformation des Maisons de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) en « Maison de l'Engagement » pour répondre aux nouveaux besoins des Parisiennes et Parisiens, et pour développer davantage encore la mission des Volontaires de Paris. La Maison de la Vie Associative et Citoyenne était d'abord associative, ensuite citoyenne. Elle a mené des missions de convivialité et maintenant, l'engagement devient un objectif très fort. On avance beaucoup au niveau de la participation citoyenne, merci pour l'Acte 2.

Ainsi, les mairies d'arrondissement bénéficient de ressources humaines, matérielles et financières beaucoup plus importantes, avec de nouveaux pouvoirs de décision renforcée. Le groupe Paris 11 en Commun soutient cette communication. »

M. le Maire : « Merci. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Quelques mots pour vous donner l'appréciation du groupe Communiste. Nous soutenons l'acte de la territorialisation des politiques municipales. Nous le savons, l'administration est une machinerie lourde. Souvent, des démagogues l'estime intransformable et préfèrent tout bazarder plutôt que de se pencher sur la réalité concrète de la construction du service municipal. Ces démagogues oublient souvent que ce qui peut faire parfois la lourdeur de l'administration est en réalité une garantie de fonctionnement démocratique. L'administration obéit à des procédures pour traiter les sujets et surtout les gens, toujours de la même façon et de façon équitable. Si nous voulons transformer les choses et gagner en proximité, il faut prendre le temps de transformer les procédures, étape par étape, afin de rapprocher les

centres de décision de la réalité du terrain. Je note aussi que la centralité de la collectivité parisienne est un héritage de celui qui l'a façonné à partir de la loi Paris-Lyon-Marseille (PLM) en 1977, un certain Jacques CHIRAC. Donc nous faisons des changements tranquillement, sans démagogie.

Ceci dit, je tiens aussi à préciser que cette déconcentration ne doit pas être une décentralisation. À mon sens, il est effectivement très important de ne pas donner des pouvoirs importants aux mairies d'arrondissement qui leur permettrait de constituer des républiques autonomes ou de s'affranchir de certaines politiques municipales. On a tous en tête le refus obstiné de la Droite parisienne de voir construire du logement social dans ses arrondissements ou, pire encore, de l'hébergement d'urgence. On connaît tous la difficulté de la Droite parisienne à accepter l'évolution vers une moindre place de la voiture dans notre arrondissement.

Je voudrais revenir sur les quelques allusions de Mme GARNIER aux tentatives avortées de changement de mode de scrutin qui régit l'élection municipale, en rappelant quelques évidences : aucun Français, ni à Paris ou Lyon ou Marseille, ni dans les 36.400 autres communes de ce pays, élit directement son maire, contrairement à ce qui a été trop souvent sous-entendu dans ce débat. Les Français élisent des listes de conseillers municipaux. Dans les communes de moins de 1000 habitants, ils peuvent panacher, mais personne n'élit le maire, c'est le conseil municipal qui élit le maire. Le conseil municipal est souverain et peut même élire quelqu'un d'autre que la tête de liste si elle n'est plus disponible ou pour d'autres raisons. Par ailleurs, la Droite fusionnée – vous savez, les Macronistes et Les Républicains qui vivent désormais une belle histoire d'amour – a tenté de détacher le scrutin d'arrondissement du scrutin central. Le calcul politicien était clair. Je pense que c'était une assertion assez fautive, mais elle portait du principe que les Parisiens aiment leur maire d'arrondissement mais n'aiment pas la Maire de Paris, Anne HIDALGO. Je pense que c'est faux. Mais la Droite pensait qu'en détachant les deux, elle pourrait gagner plus facilement les élections. Au-delà des discours, leur préoccupation est bien de récupérer la plus grande collectivité de France qui leur échappe. Pour autant, cela ne les autorise pas à mettre le doute sur la légitimité des scrutins et la cohérence du scrutin. Les électeurs et électrices de Paris ne sont pas des idiots, ils savent très bien qu'en votant pour – c'est ce qui est arrivé les quatre dernières fois – les listes d'Union de la Gauche par exemple, ils ont une maire de Gauche à l'Hôtel de Ville et des maires de Gauche dans les arrondissements, et que le fait de découpler les deux ne risque pas de faire changer quoi que ce soit. Cela aurait complexifié le système électoral et cela aurait été perçu comme une manipulation pour essayer d'inverser le cours des choses. Ce n'est pas arrivé et c'est tant mieux. Toujours est-il que le groupe Communiste soutient l'Acte 2 de la territorialisation des politiques municipales. »

M. le Maire : « Merci pour cette explication qui va un peu au-delà de la communication, mais qui a le mérite de la clarté. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. J'arrive au terme du débat et beaucoup de choses ont été dites. Je vous remercie, ainsi que Jean-Pierre CORSIA notamment, d'avoir détaillé le contenu de cette communication qui sera présentée à la prochaine séance du Conseil de Paris. J'ai hérité de ce dossier avec ma délégation et je suis très heureux que nous puissions valider cet Acte 2 de la territorialisation.

J'ai entendu Joëlle MOREL évoquer l'évaluation de l'Acte 1. Je pense qu'on peut déjà en faire l'évaluation dans chacune de nos délégations, nous savons quelles ont été les heureuses conséquences. Vous ne serez pas surpris qu'on puisse considérer – c'est subjectif et Nelly GARNIER peut avoir un avis contraire – que Paris est plus propre, notamment grâce à la

création dans l'Acte 1 de l'enveloppe souple propreté, la propreté est ainsi gérée en proximité et au plus près des besoins issus du terrain.

Toujours pour répondre à Joëlle MOREL, je souhaiterais lui indiquer que cet Acte 2 de la territorialisation n'est pas sorti d'un chapeau. Il a fait l'objet d'un important travail d'analyse et de concertation, notamment et prioritairement avec tous les maires d'arrondissement. Qu'on soit maire d'arrondissement de la majorité ou de l'opposition, on a été embarqué. Et quand j'ai fait mes réunions de concertation, je les ai faites avec tous les maires d'arrondissement, qui avaient souvent les mêmes demandes, quelles que soient leurs couleurs politiques. Ce travail a été engagé en 2024, avec l'appui à la fois du Secrétariat Général et d'une institution qu'on oublie souvent mais qui est utile, l'Inspection Générale de la Ville, dont le travail est justement une mission d'évaluation. Cela a été dit, l'objectif est évidemment de renforcer les avancées permises par l'Acte 1 de la territorialisation, avec de nouvelles pistes. Pour l'illustrer, vous l'avez dit M. le Maire, vous avez la ville du quart d'heure qui, par essence, place comme priorité la proximité et l'arrondissement comme échelon de référence.

Par rapport à ce qui a été évoqué par Nelly GARNIER et Adrien TIBERTI, je pense qu'on va loin avec cet acte de la territorialisation, et le plus loin qu'il est possible de faire dans le cadre légal de la loi PLM du 31 décembre 1982. Mais si vous voulez aller encore plus loin – mais je doute que ce soit la position de votre groupe en séance du Conseil de Paris –, il faudrait d'abord changer la loi et à ce moment-là, on pourra aller – peut-être que certains le souhaitent ? – jusqu'à instituer les mairies d'arrondissement comme des mairies de plein exercice. On serait alors effectivement dans une logique de totale décentralisation, si j'ose dire, mais je crains que, compte tenu de votre héritage historique, vous soyez en totale contradiction avec ce que Jacques CHIRAC avait porté dans son opposition à la loi PLM, dont il estimait qu'elle allait déjà trop loin et qu'elle mettait en cause l'unité de Paris. On a vu depuis quarante ans qu'il n'en était rien.

On peut se dire ce soir que la réforme du mode de scrutin aura sans doute vécu parce que, le temps passant, cette réforme devient de plus en plus improbable et nous sommes nombreux ici, du moins la majorité municipale, à considérer que c'est une bonne chose. Là aussi, j'ai beaucoup de mal à savoir quelle est la position de l'opposition car quand j'en discute avec certains d'entre vous, j'entends différentes positions. Il y a une partie de l'opposition au Conseil de Paris qui souhaite cette réforme du mode de scrutin, mais une autre partie, notamment des maires d'arrondissement comme Philippe GOUJON et Geoffroy BOULARD, maires d'opposition de deux gros arrondissements, ne souhaite absolument pas que l'on réforme ce mode de scrutin. En tout cas, le risque majeur d'un mode électoral unique – on l'a vu à travers les différentes propositions qui ont été rendues publiques – c'est tout simplement de faire disparaître les mairies d'arrondissement, donc en totale contradiction avec cet Acte 2 de la territorialisation.

Pour les explications demandées par Joëlle MOREL, il y a effectivement dans un premier temps 35 responsables de l'entretien du quartier, rattachés aux mairies d'arrondissement dans les 35 quartiers les plus prioritaires, avant d'atteindre, en trois ans, une couverture des périmètres des 117 conseils de quartier. Je laisserai au Maire du 11^e le soin de dire ce qu'il en est en ce qui concerne notre arrondissement et les lieux d'accueil dans le cadre de la territorialisation de l'urgence sociale.

Concernant la territorialisation des données municipales, il sera possible de commander des études localisées. Ce sera à la main des maires d'arrondissement et je pense qu'en fonction des sujets qui se posent dans leur arrondissement, ils auront le souci de pouvoir user de de cette nouvelle possibilité.

Cette communication évoque la volonté de pouvoir conduire une territorialisation de toutes les directions de la Ville de Paris. La police municipale (DPMP) est l'une de ces directions visées, avec les 117 référents de quartier correspondant aux 117 conseils de quartier. Ce sera mis en place dès cette année. À l'exemple de ce qui a été fait depuis longtemps pour deux directions que je connais bien, qui sont la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) et la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) à travers leurs dix circonscriptions (CASPE), il s'agit de pouvoir conduire une territorialisation d'autres directions, en particulier la Direction des Affaires Culturelles (DAC), la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) et la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH), sur des enjeux tout à fait essentiels. Pour la DAC et la DJS, il y a à la clé des équipements de proximité, culturels ou sportifs, et nous avons estimé qu'il fallait absolument qu'il y ait cette territorialisation pour apporter des améliorations aux relations avec les usagers et de l'efficacité pour l'entretien de ces équipements.

Pour la DAE, je note la demande que formule Joëlle MOREL, en lien direct avec sa délégation, mais à l'instar de ce qui se passe pour les autorisations d'occupation de l'espace public pour les terrasses, les maires d'arrondissement gèrent ces dossiers souvent compliqués puisqu'il s'agit de gérer des intérêts contradictoires entre les commerçants et les riverains. Je l'ai vécu, Georges SARRE l'a vécu avant moi, François VAUGLIN après moi. Le moins qu'on puisse dire, c'est que les maires d'arrondissement ont été au cœur des dispositifs qui ont été mis en place comme « Vital'Quartier », notamment pour lutter contre la mono-activité dans le 11^e arrondissement.

J'aurais pu également évoquer un élément par rapport à ma délégation. Cela ne paraît pas grand-chose, mais le fait qu'on systématise la consultation des mairies d'arrondissement pour les déclarations préalables de travaux va être une grande avancée parce que nous avons parfois quelques mauvaises surprises avec certaines déclarations préalables de travaux qui pourraient être en fait des demandes de permis de construire. Donc la proximité permettra une plus grande vigilance et ce sera une excellente chose.

Et sur la participation citoyenne, Jean-Pierre CORSIA a rappelé que les MVAC deviennent des « Maisons de l'Engagement ». Il y a également la possibilité pour les maires d'arrondissement de pouvoir poser une question à l'occasion des votations citoyennes parisiennes et de lancer des consultations localisées grâce à une nouvelle plateforme Décider pour Paris. Ce sera incontestablement un progrès démocratique qui permettra à nos concitoyennes et concitoyens de s'exprimer dans des cadres nouveaux afin de nous faire part de leur avis sur les différents sujets qui concernent notre arrondissement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, cher Patrick BLOCHE, pour cette mise en perspective et les nombreuses réponses. Je vais compléter sur certains points et répondre à l'une des questions de Joëlle MOREL par rapport à la cellule de veille sociale. Est-ce qu'on peut suivre ce sujet en mairie d'arrondissement aujourd'hui ? Le suivi se fait en mairie d'arrondissement, que ce soit les élus, le cabinet, mais aussi l'ensemble des acteurs des services sociaux qui sont présents et des maraudes. Cette coordination se fait déjà en mairie d'arrondissement. En revanche, la gestion des situations individuelles était faite jusqu'à maintenant par le Secrétariat Général de la Ville de Paris, c'est-à-dire la direction de toutes les directions de la Ville, donc au plus haut niveau de l'administration parisienne. On fait le lien et finalement ça ne marchait pas si mal, mais avec un suivi très local et une mise en œuvre par les services au niveau le plus centralisé qui soit. Cette évolution va se rapprocher cette mise en œuvre actuelle des arrondissements et c'est une bonne chose puisque, de fait, le suivi est déjà fait au niveau de l'arrondissement. Donc oui, c'est logique de faire ça et c'est une évolution très bienvenue.

Il en est de même pour les responsables de quartier. 35 sont annoncés dans la délibération, avec une priorité sur les quartiers populaires. Donc je n'imagine pas que notre quartier populaire n'ait pas de responsable de quartier. Je vous dis cela même si les 35 responsables ne sont pas encore répartis dans tout Paris car les postes ne peuvent pas être créés et affectés tant que la délibération n'est pas votée par le Conseil de Paris. Mais cette priorité affichée pour les quartiers populaires fait qu'on peut être relativement confiant. En tout cas, nous serons mobilisés pour obtenir gain de cause.

Enfin, sur la territorialisation des données municipales, est-ce que les études seront annuelles ? Je peux répondre par une pirouette et dire que la réponse est oui, d'ici la fin du mandat dans un an. Mais je pense évidemment qu'il faudra qu'on ait la possibilité d'avoir sur certains sujets – ce n'est pas forcément nécessaire sur tous les sujets – une périodicité suffisante pour que les données soient actualisées chaque année. De même, dès lors que le Conseil de Paris aura voté cette disposition... vous avez compris la logique de la démarche. Je pense que les élus ne pourraient qu'être qu'associés au choix et à la définition des données territorialisées.

Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question sur la territorialisation du GIE Paris Commerces et des terrasses, puisque ce sont deux sujets qui sont très locaux. Nous sommes consultés sur chaque terrasse et sur chaque affectation d'un commerce du GIE Paris Commerces, et j'ai le sentiment que cela fonctionne plutôt bien. Cela permet de consulter également les élus concernés par ces deux sujets, donc vous-même et, pour les terrasses, les élus chargés de l'espace public. Donc c'est un processus qui est déjà très territorial.

Ce qui est le plus compliqué pour la territorialisation des données, c'est d'avoir des statistiques fiables. Donc les outils dont les directions sont dotées vont devoir prendre en compte ce nouvel acte de la décentralisation et, je l'espère, seront en mesure de nous faire des statistiques un petit peu meilleures. Vous nous en demandez souvent, nous également et jusqu'ici, nous avons quelques frustrations à ne pas avoir toutes les statistiques à la bonne échelle.

Merci à toutes et tous pour vos interventions. Je trouve que l'échange, notamment avec Adrien TIBERTI et Patrick BLOCHE, sur le lien qui est fait avec l'évolution du mode de scrutin à Paris envisagée par des gouvernements est intéressant parce que ce qui est derrière cette démarche, c'est évidemment le lien démocratique qui relie les Parisiennes et Parisiens à leurs élus et leurs représentants. Est-ce que ce lien doit être à la fois rapproché lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre de la politique publique – l'objet de cette communication – et éloigné en recentralisant le scrutin de l'élection de la Maire ou du Maire de Paris ? Je n'en suis pas convaincu et j'adhère totalement à ce qu'ont pu dire Adrien TIBERTI et Patrick BLOCHE en la matière. Mais de toute façon, les projets qui ont été annoncés ont fait chou blanc jusqu'ici. Nous verrons si c'est la priorité du nouveau gouvernement pour le temps qu'il pourra gouverner. En tout cas, l'Histoire le dira.

J'en suis intimement convaincu, cette démarche de décentralisation, de rapprochement des services publics des habitantes et habitants, va vraiment dans le sens des attentes des gens. À chaque sortie, les gens viennent voir leurs élus locaux pour qu'ils répondent à leurs questions, résolvent leurs difficultés. Dans la mise en œuvre d'une politique publique parisienne, ce lien de proximité est essentiel. Et quand j'évoque une politique publique parisienne, il ne s'agit rien moins que de garantir l'égalité des Parisiennes et Parisiens entre eux. Par exemple, en faisant des mairies de plein exercice, il ne s'agit pas de donner une capacité aux mairies qui auraient plus de moyens que d'autres, à avoir des politiques de solidarité différentes d'un arrondissement à l'autre. Il en va vraiment de l'égalité des Parisiennes et Parisiens entre eux. C'est pourquoi il nous semble important de garder ce système électoral qui permet cette équation complexe entre le local et le parisien, tout en rapprochant la mise en œuvre des services publics des habitantes et habitants.

C'est en tout cas tout le sens de cette communication. Merci chers collègues pour vos interventions. S'agissant d'une communication, donc sans vote, je vous propose de progresser dans l'examen de l'ordre du jour. »

Communication sur les occupations temporaires des salles gérées par le Conseil d'arrondissement en 2024

M. le Maire : « Nous passons à la communication annuelle sur les occupations temporaires des salles municipales que nous gérons en tant que Conseil d'arrondissement, présentée par Rosalie LAMIN. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. La délibération relative à la fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement, prévoit que le Maire donne communication une fois par an des occupations temporaires accordées. La liste des salles concernées dans le 11^e arrondissement est la suivante :

- Salle Henri Mortier
- Salle d'attente des mariages
- Salle des mariages
- Salle des fêtes
- Salle du Conseil
- Cour de la mairie
- Hall de la mairie
- Salle Olympe de Gouges
- Parvis de la salle Olympe de Gouges
- Salle Jean Aicard

Pour l'année 2024, 90 conventions d'occupation temporaire de salles ont été signées (contre 114 en 2023) :

- 43 mises à disposition de la salle Olympe de Gouges
- 10 mises à disposition de la salle des fêtes
- 27 mises à disposition des autres salles de la Mairie du 11^e : salle des mariages, salle Henri Mortier, salle d'attente des mariages, salle du Conseil, hall ou cour de la mairie
- 10 mises à disposition de la salle Jean Aicard

Il est à noter qu'en 2024, les salles, la cour intérieure et le parvis de la Mairie ont été utilisés quotidiennement par les associations et services pour animer le site de festivités durant les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, du 26 juillet au 8 septembre. Ce sont environ 230 activités qui ont été proposées aux habitants et visiteurs pendant cette période.

Parmi les 90 conventions signées, 85 conventions l'ont été à titre gracieux (contre 91 en 2023) et 5 à titre onéreux (comme en 2023), au titre de la délibération DDCT du 2 juillet 2018 :

- Association Terramicales (11^e arrondissement)
- Association des 4 A (11^e arrondissement)
- Conseil Économique, Social et Environnemental (16^e arrondissement)
- Institut Supérieur des Arts et du Luxe (18^e arrondissement)
- Carel Mutuelle (2^e arrondissement)

La recette globale des locations 2024 s'élève à 15.138,50 € (9.866 € en 2023).

Parmi les autres conventions d'occupation :

- 77 conventions ont été passées avec 69 associations (contre 90 conventions en 2023). Parmi les associations :
 - 43 associations étaient domiciliées dans le 11^e arrondissement
 - 26 associations domiciliées dans un autre arrondissement de Paris
 - 3 associations en région parisienne
 - 2 associations dans d'autres départements
- 11 conventions ont été passées avec 9 structures ou établissements, issus de l'Education Nationale et d'établissements publics (contre 21 en 2023)
- Aucune convention passée avec des partis ou des associations politiques (0 en 2023)
- 2 conventions passées avec des particuliers ou des acteurs du secteur privé (3 en 2023) : Institut Supérieur des Arts et du Luxe (18^e) et Carel Mutuelle (2^e)

Pour l'année 2024, 63 mises à disposition de salles ont été effectuées hors convention, pour des écoles, directions et syndicats de la Ville de Paris. Ce sont les éléments que je souhaitais vous présenter. Merci. »

M. le Maire : « Merci, chère Rosalie LAMIN. Ces chiffres sont impactés en 2024 par la fermeture de la salle Olympe de Gouges en prévision des travaux en fin d'année. Ils le seront encore plus en 2025 puisque la salle sera fermée pendant une grande partie de l'année. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette communication ? Je n'en vois pas. Il s'agit également d'une communication, donc il n'y a pas de vote. »

11202504 – Signature d'une convention de mise à disposition de locaux de la Mairie du 11^e arrondissement à l'usage de l'association « À Suivre »

M. le Maire : « Nous avons ensuite une délibération qui est de compétence propre au Conseil d'arrondissement et qui est tout à fait en droite ligne avec cette dernière communication. Il s'agit de la mise à disposition de locaux de la Mairie du 11^e pour l'association À Suivre / festival Onze Bouge. Nadine BLANCHARD va la présenter. »

Mme BLANCHARD : « Depuis 1997, le festival Onze Bouge offre un lieu de croisement culturel autour de la danse, du théâtre, de la musique et des arts de la rue, et anime notre arrondissement grâce à son festival. Il propose gratuitement des voyages artistiques inattendus à plus de 30 000 spectateurs.

C'était l'association Onzième Evènement qui portait le festival Onze Bouge. Mais suite au décès du fondateur du festival, M. Gil Taïeb, l'association À Suivre qui portait déjà le festival Art'R, va également porter le festival renommé « Onze Bouge, Toujours ! ». L'association fusionne les deux structures qui existaient précédemment, c'est la raison pour laquelle nous devons signer avec l'association À Suivre une convention de mise à disposition du local au quatrième étage de la mairie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Ce sont effectivement les conséquences du décès du regretté Gil TAIEB. Je ne vois pas de demandes d'intervention, alors qui vote pour ? Unanimité. La délibération est donc adoptée. J'ajoute que Chloé SAGASPE avait donné pouvoir à Alexandre VISCONTINI. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL

2025 DLH 44 – Mise en conformité du règlement municipal du changement d'usage des locaux d'habitation à la loi du 19 novembre 2024 et au Plan Local d'Urbanisme bioclimatique

M. le Maire : « Nous n'avons pas beaucoup d'inscriptions, ce qui nous permet de progresser rapidement dans l'ordre du jour. Je vais donner la parole à Adrien TIBERTI et Patrick BLOCHE pour la délibération 2025 DLH 44. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Depuis quelques années, nous avons mis en place un règlement municipal pour essayer de gérer et contrôler les changements d'usage des locaux d'habitation. Deux événements importants nous obligent à changer ce règlement :

- la loi que nous avons obtenue, votée le 19 novembre 2024, visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale, et qui nous donnera plus de moyens pour lutter contre Airbnb,
- le nouveau Plan Local d'Urbanisme bioclimatique, que nous avons voté.

Nous prenons en compte la nouvelle loi qui va nous donner de meilleurs outils pour lutter contre les meublés touristiques, et notamment les plateformes bien connues. Ce sont donc des outils réglementaires. Comme nous avons créé dans le règlement un « secteur de compensation renforcée » qui a des conséquences sur les acteurs de changement d'usage, et que la carte a évolué dans le PLU, nous mettons notre règlement en conformité avec notre PLU. C'est la suite logique de l'adoption du PLU. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, c'est très clair. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Ce sera une intervention très courte avec une explication de vote. Cela a été rappelé, il y a deux sources à l'origine de cette délibération : la loi et le nouveau Plan Local d'Urbanisme.

Concernant les changements qui sont à apporter suite aux évolutions législatives, on est parfaitement pour cette mise en conformité, de la même manière que nous étions pour la loi du 19 novembre 2024.

Concernant les mises à jour liées au changement du Plan Local d'Urbanisme, vous connaissez nos désaccords que nous avons eus à l'occasion du vote de ce fameux plan. Je ne vais pas revenir sur le sujet, le temps est passé. Nous sommes contre le PLU dans la version telle qu'il a été adopté, donc nous sommes contre cette partie de mise en conformité. Pour cette raison, on s'abstiendra sur cette délibération. »

M. le Maire : « Merci, c'est clair et cohérent. Adrien TIBERTI demande la parole, je ne sais pas si ça demande des réponses. »

M. TIBERTI : « Juste une petite précision, un petit élément de contextualisation politique. La loi de novembre 2024 a été votée à l'Assemblée Nationale. Tout le monde ici connaît l'état de l'Assemblée Nationale et son absence de majorité. Donc que traduit ce vote ? Il traduit le fait que la Droite, au niveau national, s'est rangée aux arguments portés depuis longtemps par la Gauche, et notamment par les parlementaires parisiens de Gauche, relayant les préoccupations de la municipalité dans la lutte contre Airbnb. Je ne ferai pas l'injure à mes collègues de Droite d'aller chercher dans les archives du Conseil de Paris les propos qui étaient tenus il y a une dizaine d'années par ces gens pour soutenir Airbnb. Je vous félicite de votre changement de position. Je l'attribue non pas tant à la Droite parisienne, qui a quand même prouvé qu'elle avait parfois des trains de retard, mais à d'autres élus de Droite, notamment de villes touristiques balnéaires, qui, n'étant pas en confrontation électorale avec nous, nous écoutent peut-être plus facilement et ont été convaincus par nos arguments sur la nécessité de changer la loi afin de mieux lutter contre ces plateformes. »

M. le Maire : « Merci. Il n'y a aucune surprise dans les positions. M. MARTIN. »

M. MARTIN : « Une délibération DLH n'en serait pas une s'il n'y avait pas ce petit jeu de ping-pong. Effectivement, contrairement à une certaine partie de la Gauche qui a tendance à s'arc-bouter sur ses positions quel que soit l'argumentaire qu'on puisse lui opposer, on est capable de vivre avec notre temps et voir évoluer nos positions. C'est tout à l'honneur des Parlementaires qui, au nom de l'intérêt général, se sont rangés derrière une proposition issue de la Gauche. Si nos différents groupes étaient capables de sortir de temps en temps des postures un peu professorale ou un peu condescendante pour travailler sur le concret, peut-être que l'action publique que nous incarnons dans la diversité de nos opinions s'en porterait mieux. »

M. le Maire : « Chiche ! Plaisanterie à part, vous évoquez le fait que des groupes parlementaires de Droite ont pu se rallier à des arguments de Gauche sur ce sujet. C'est une réalité, c'est heureux. Cela nous permet cette évolution du règlement. C'est précisément le sens du PLU qui a été adopté et qui nous permet aujourd'hui d'interdire toute nouvelle création de logements « airbnb » dans le 11^e arrondissement, puisque l'ensemble du périmètre de notre arrondissement est concerné par la zone d'interdiction de création. Les logements existants sont encadrés avec les règles que chacun connaît désormais. Cette disposition du PLU est tout à fait en cohérence avec cette évolution de la loi et des groupes de Droite au Parlement que vous évoquez. Je regrette que, au niveau de notre Conseil d'arrondissement, vous ne suiviez pas la même évolution sur cette délibération. Mais c'est ainsi et chacun vivra avec. En tout cas, les Parisiennes et les Parisiens vivront sans avoir à subir la création de nouveaux Airbnb dans nos quartiers et c'est heureux. Merci beaucoup.

Je vous propose de passer au vote qui est pour cette délibération ? Les groupes de la majorité. Abstention de l'opposition. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DFA 2 – Signature d'un contrat de concession de services pour l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité à titre accessoire

M. le Maire : « Nous progressons dans l'ordre du jour, Luc LEBON va présenter le projet 2025 DFA 2. »

M. le Maire : « Merci. Il s'agit de ces fameux mobiliers urbains dans les rues parisiennes, ces mobiliers urbains d'information (MUI), plus connus sous le nom de « sucettes », sont des panneaux d'affichage destinés à recevoir des informations à caractère général, local, artistique, et qui peuvent supporter, à titre accessoire de la publicité. Ils jouent un rôle stratégique dans la communication locale et municipale de la Ville de Paris, en permettant de distribuer gratuitement des informations destinées aux Parisiennes et Parisiens sur l'actualité culturelle, sportive ou associative, ainsi que sur les campagnes citoyennes, solidaires et institutionnelles.

Le précédent contrat de concession pour les 1630 mobiliers installés dans nos rues arrive à échéance, ce qui justifie la conclusion d'une nouvelle concession de service pour la période 2025-2027. Ce nouveau contrat s'inscrit dans la volonté de la Maire de Paris, affirmée à l'automne 2023, d'une sortie progressive de la publicité sur l'espace public, tout en préservant autant que possible les recettes de la Ville qui permettent de financer des politiques publiques à laquelle nous sommes tous attachés. Le nouveau contrat prévoit 25% de publicité pour la première année de contrat et 10% en seconde année, contre 50% actuellement, donc une baisse très substantielle du volume de publicité. Malgré cette baisse, la redevance restera importante et le service rendu par les mobiliers en termes d'information municipale et culturelle continuera à être entièrement financé par la publicité. On peut aussi noter que le nouveau contrat s'attache à renforcer les objectifs environnementaux et sociaux de la Ville, notamment par la réduction de l'empreinte carbone du parc de mobiliers, et l'insertion professionnelle.

Et pour votre complète information, à l'issue de la procédure de consultation, l'offre de Cityz Média, plus connu sous le nom de Clear Channel qui était le précédent prestataire, a été jugée la mieux classée. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Merci. Nous allons voter contre cette délibération, et ceci pour trois raisons. La première, c'est la publicité et l'appel à la consommation. En fait, promouvoir la consommation dans l'espace public par l'intermédiaire de publicités nous semble aller complètement à l'encontre de la nécessité de réduire la surconsommation à laquelle nous sommes confrontés, notamment dans le domaine du textile qui fait l'objet de pas mal de publicités sur ces panneaux, et à laquelle nous devons répondre en allant justement vers une économie circulaire et

en réduisant la publicité pour la consommation. Donc on ne comprend vraiment pas pourquoi on invite les Parisiens et Parisiennes à consommer davantage en installant ces mobiliers urbains dans l'espace public. J'ai bien compris qu'il y a une part significative des informations sur ces panneaux qui sera concentrée sur la communication de la Ville, mais cette dernière dispose d'autres moyens de communication auprès des habitants et cette communication ne mérite pas qu'on alourdisse notre impact environnemental.

La deuxième raison porte sur des questions de mobilité. Installer des panneaux dans l'espace public au moment où il est très restreint et alors que nous cherchons à le reconquérir et à le végétaliser, cela nous également semble aller complètement à l'encontre du Plan Piéton, et aussi de l'exigence qui doit nous réunir, nous semble-t-il, d'un espace public accessible à toutes et à tous, en particulier aux personnes à mobilité réduite.

Enfin, la troisième raison, je la porte avec ma casquette de conseiller délégué à l'économie circulaire. Malgré quelques vagues engagements, je n'ai vu dans l'exposé des motifs aucune exigence et aucun engagement sur l'écoconception de ces panneaux, et encore moins sur le réemploi et le recyclage des matériaux qui doivent être très peu recyclables.

Pour toutes ces raisons, cette délibération nous semble aller à l'encontre du Plan Climat et du plan de réduction des déchets que nous avons toutes et tous adopté à la fin de l'année dernière. Ce n'est pas la redevance espérée qui doit nous faire dévier de nos engagements et nos principes. Au moment où nous sommes dans une période d'urgence écologique, nous ne comprenons vraiment pas le sens de cette délibération. Donc nous voterons contre. »

M. le Maire : « Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci. C'est pour dire que le groupe Communiste s'abstiendra sur cette délibération car la publicité, c'est le bras armé du capitalisme. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Luc LEBON peut-être pour répondre sur cette intervention inattendue. »

M. LEBON : « On partage tous le souhait de réduire la place de la publicité, mais on est également conscient que cela peut se faire progressivement. Un contrat qui propose de diviser par cinq le volume de publicités en deux ans me semble aller dans un objectif que nous partageons tous. Derrière, il y a des recettes nécessaires pour le fonctionnement de nos politiques publiques, donc ça ne peut se faire que progressivement. Je suis très surpris qu'un contrat qui est quand même très volontariste et qui va franchement dans la direction où nous voulons tous aller ne soit pas mieux accepté. Merci. »

M. le Maire : « Effectivement, c'est une division par cinq des surfaces de publicité ou de l'« agression publicitaire », pour reprendre le vocabulaire qui est parfois utilisé. J'ajoute que c'est plus que ça, puisque dès la deuxième année du contrat, il est prévu de pouvoir déposer 10% ou 20% des mobiliers, en concertation avec les mairies d'arrondissement et nous serons très actifs sur ce point. Donc on va pouvoir retirer nombre de panneaux qui sont dans les rues grâce à cette délibération. Voter contre cette délibération signifie qu'on se refuse la possibilité de déposer entre 1 et 10 ou entre 1 et 5 panneaux dans les rues. C'est précisément ce que cela veut dire. Cela signifie également que l'« agression publicitaire » restera au niveau actuel au lieu d'être divisée par cinq. Ce sera le résultat d'un vote contre cette délibération.

Le conseil étant informé, je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Le groupe Paris 11 en Commun et le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le groupe Ecologiste du 11^e. Qui s'abstient ? Le groupe Communiste et Citoyen. Merci, l'avis du Conseil est favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 24			
Abstentions	4	NPPV	0
POUR	20	CONTRE	4
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DDCT 5 – Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs - Subventions (473.350 euros) à 28 associations pour la réalisation de 64 actions

M. le Maire : « Nous avons maintenant un projet de délibération sans inscription mais avec un déport de Delphine TERLIZZI sur le vote. Je vous propose de passer au vote du projet 2025 DDCT 5 pour un soutien à des associations de quartiers populaires, dont La Petite Rockette. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. L'avis du Conseil est favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 24			
Abstentions	3	NPPV	1
POUR	24	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2025 DAC 121 – Subventions (31.000 euros) aux associations le M.U.R. (11e), AGETA/Collectif Curry Vavart (18e) et l'Entre Prise (20e)

M. le Maire : « Nous avons terminé l'examen de toutes les délibérations avec inscription... M. MARTIN ? »

M. MARTIN : « Juste pour vous demander un vote disjoint sur le projet 2025 DAC 121. »

M. le Maire : « Pour l'association Le M.U.R. ? Donc procédons au vote sur les subventions à des associations promouvant l'art urbain, notamment au M.U.R. Modulable Urbain Réactif, situé place Verte. Qui est contre la subvention au M.U.R. ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

Résultat du vote – Le M.U.R. :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 24			
Abstentions	3	NPPV	1
POUR	24	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

M. le Maire : « Pour le reste des subventions, qui est pour ? Unanimité. L'avis du Conseil sur cette délibération est donc favorable. »

Résultat du vote – Autres associations :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION

M. le Maire : « Je vous propose de procéder à un vote global sur le reste des délibérations :

- **2025 DAC 6** Subventions (527.500 euros), conventions et avenants avec 9 structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque
- **2025 DDCT 2** Subventions (245.073 euros) à 3 associations pour le nouveau projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration
- **2025 DDCT 7** Subventions de fonctionnement (3000 euros) à l'association Le Prêô pour le financement d'un projet dans les quartiers populaires du 11^e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville (1^{ère} enveloppe)
- **2025 DDCT 23** Subventions (100.500 euros) à 12 associations au titre de l'engagement citoyen et associatif
- **2025 DSOL 5** Signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre l'ARS, la Ville de Paris et les M2A/DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination) et Participations (3.401.779 euros) aux 6 M2A-DAC au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris
- **2025 DSOL 8** Subventions (5.032.121 euros) et signature de conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris
- **2025 DSOL 9** Subventions (976.350 euros) et signature de conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions et conventions annuelles avec les 21 associations gestionnaires d'Espaces de Vie Sociale parisiens
- **2025 DASCO 1** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (99.875 euros), subventions d'équipement (2.328.345 euros) et subventions pour travaux (205.264 euros)

- **2025 DLH 23** Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes d'acquisition-amélioration et de construction de logements sociaux réalisés par la RIVP
- **2025 DLH 42** Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de construction, d'acquisition-amélioration et de rénovation de logements sociaux réalisés par Immobilière 3F
- **2025 DU 32** Cessions à la Foncière Paris Commerces du lot n° 1 de l'immeuble en copropriété situé 3 rue de la Main d'Or (11e) et du lot n° 2 de l'immeuble en copropriété situé 11 rue Houdon (18e)
- **2025 DVD 22** Stationnement de surface - dispositions diverses d'ajustement des tarifications

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VŒU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11202501 – Vœu relatif aux fermetures de classe et au non remplacement des enseignants dans les écoles et collèges publics parisiens

M. le Maire : « Pour conclure ce Conseil d'arrondissement, je vous propose d'examiner le vœu qui été déposé par le groupe Communiste, relatif aux fermetures de classes et au non-remplacement des enseignants dans les écoles et collèges publics parisiens, et dans le 11^e arrondissement. C'est un vœu qui a été amendé et qui est maintenant présenté par l'ensemble des groupes de la majorité. Je donne la parole à Adrien TIBERTI pour présenter le vœu. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. On a un souci, le gouvernement – vous savez, celui qui gouverne sans majorité depuis maintenant trop longtemps – a fini par renoncer à la suppression envisagée de 4000 postes d'enseignants au niveau national. Il n'y aura donc pas de suppressions de postes dans l'Education Nationale pour l'année 2025.

Pour autant, il y aura 400 suppressions de postes dans l'enseignement primaire au niveau national, et donc autant, ou à peu près, de créations dans le secondaire. Sur ces 400 suppressions de postes au niveau national dans l'enseignement primaire, 110 auront lieu pour la seule ville de Paris. Autrement dit, un quart des suppressions de postes au niveau national dans l'enseignement primaire auront lieu sur le territoire de la ville de Paris.

Cette situation ne peut pas s'expliquer par la baisse démographique qui touche tout le pays. Pour mémoire, il y a eu 650 000 naissances en 2024, contre 800 000 naissances il y a un peu moins de dix ans. C'est un problème général sur lequel je ne reviendrai pas. Mais la baisse démographique ne justifie pas la saignée de postes à Paris : 110 au niveau parisien et 17 dans notre arrondissement.

Si la France se mettait à appliquer le taux d'encadrement moyen des pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques), se situant autour de 19 élèves par classe dans l'élémentaire, il ne faudrait pas supprimer des postes, mais il faudrait en créer plusieurs dizaines de milliers au niveau national. Et si nous voulions retrouver le taux d'encadrement – c'est-à-dire le nombre de professeurs par rapport au nombre d'élèves, y compris en prenant en compte l'évolution démographique – en 2017 en France, il faudrait créer des milliers de postes au niveau national et des postes à Paris. Donc l'argument de la baisse démographique n'est pas acceptable. Elle va toucher plus durement la ville de Paris. On a bien compris qu'ils punissaient la ville de Paris avec des suppressions de postes très au-delà de la baisse des élèves car la ville vote systématiquement à Gauche, et plus encore au mois de juillet dernier (12 députés de Gauche sur 18, contre 9 députés sur 18 dans la précédente mandature).

Nous vous proposons tout simplement que notre Conseil d'arrondissement interpelle le Rectorat pour qu'il annule les suppressions de postes dans le premier degré, mais aussi dans le second degré où il y en a 92 au niveau parisien. On n'a pas encore la ventilation dans les établissements d'enseignement secondaire parce qu'elle n'est pas faite.

Nous demandons également que le Rectorat :

- revoie à la baisse le nombre d'élèves par classe pour se rapprocher de la moyenne de l'OCDE (19,3 au lieu de 22 élèves par classe) ;
- pourvoie dans les plus brefs délais les postes aujourd'hui vacants dans les écoles et les collèges. En effet, des postes sont supprimés mais un certain nombre de postes ne sont pas pourvus car il manque des professeurs ;
- développe enfin une politique attractive d'embauche des enseignants qui passe par une revalorisation des concours et une revalorisation salariale d'au moins 20% sans condition, ne serait-ce que pour compenser les pertes de pouvoir d'achat liées à l'inflation depuis 20 ans, et aussi pour se rapprocher de la moyenne des salaires des enseignants dans les pays de l'OCDE, en ayant en tête qu'un enseignant espagnol ou italien – je ne parle même pas des Allemands ou des Autrichiens – est bien mieux payé qu'un enseignant français. »

Je vous propose qu'on se réunisse tous pour défendre l'école publique à Paris, qu'on maintienne le nombre de postes, c'est-à-dire le nom de classes dans l'élémentaire, qu'on profite de la baisse démographique pour diminuer le nombre d'élèves par classe et améliorer la qualité de l'enseignement et la qualité du service public pour se rapprocher de la moyenne européenne. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour ce vœu très clair. Y a-t-il des demandes de parole sur le vœu ? Nour DURAND-RAUCHER. »

M. DURAND-RAUCHER : « Il s'agit d'un vœu commun et je soutiens évidemment ce que vient de dire mon collègue. Nous ne demandons pas un privilège pour Paris, nous demandons évidemment que tout le monde soit traité de la même manière, c'est-à-dire que l'école publique soit une école d'excellence pour nos enfants, une attention particulière doit être prêtée aux générations futures. Cela nous semble essentiel. Pour ce faire, il faut donner les moyens à l'éducation de faire de l'éducation de qualité, d'autant plus qu'aujourd'hui on demande à l'école d'être inclusive, d'être une école qui permette à tous et toutes d'y aller. Cela demande un

encadrement, cela demande beaucoup plus d'efforts et non pas encore moins. On a vu que l'Etat s'est attaqué au parascolaire et qu'il ne fait plus rien pour le périscolaire. Après avoir diminué les salaires des professeurs, on assiste maintenant à une attaque de l'école publique et c'est insupportable.

Vous nous verrez toujours défendre l'école publique, une école pour toutes et tous, et non pas une école pour quelques-uns qui n'ont pas les moyens d'aller dans le privé. Ce vœu est extrêmement important et la politique de l'éducation nationale est une politique centrale que nous devons tous et toutes défendre. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Rosalie LAMIN. »

Mme LAMIN : « Je ne peux qu'approuver le texte amendé de ce vœu. On assiste régulièrement aux conseils d'école et on voit que les moyens, le temps d'éducation, l'attention aux enfants, ils en ont besoin pour une qualité d'enseignement. L'école inclusive, ce n'est pas qu'un mot, il faut y mettre les moyens. Moins d'enfants dans une classe, c'est une amélioration de l'enseignement et du temps pour l'enfant. Un enfant qui a besoin de plus d'attention et d'une institutrice pour apprendre les bases de la lecture et du calcul, cela n'arrive pas seulement à Paris mais dans toute la France. Nous avons besoin d'un enseignement de qualité donc de moins d'enfants dans les classes. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Beaucoup de choses ont été dites et nous serons amenés à poursuivre le débat en séance du Conseil de Paris dans une dizaine de jours, donc le vote de ce vœu en Conseil du 11^e arrondissement n'en est que plus opportun.

La préparation de la prochaine rentrée 2025 se fait avec, si j'ose dire, de gros nuages au-dessus de nos têtes et déjà quelques orages perceptibles. M. le Maire reviendra sur l'enjeu de la carte scolaire et du nombre de fermetures de classes puisqu'il est fait référence au nombre de fermetures de classes qui correspondait aux annonces portées par l'Académie dans chaque arrondissement, à un moment où le projet de budget de la Nation pour 2025 comportait encore 4000 suppressions de postes d'enseignants. Mais à l'arrivée, alors que le budget 2025 ne comportera plus des suppressions de postes d'enseignants, on se retrouve à Paris avec 110 suppressions de postes dans le premier degré, 92 postes dans le second degré. Cela a été dit, c'est une aberration : alors que la baisse de la démographie scolaire à Paris représente 3% du total de la baisse de la démographie scolaire au niveau national, nous devrions supporter près du quart de toutes les suppressions de postes, c'est-à-dire 110 sur 470. C'est l'aspect « carte scolaire » évoqué parfaitement dans ce vœu. La mobilisation est forte, nous avons pu encore le constater ce matin, lors de la réunion du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) du second degré, où se trouvaient présents également les syndicats d'enseignants du premier degré. On a allié évidemment la carte scolaire du premier et du second degré.

Se greffe à cela un autre sujet qui met en ébullition l'Académie et nos écoles : la décharge des directrices et des directeurs d'école à partir de cinq classes. C'est un régime spécifique à Paris, mis en place en 1982 à l'initiative de Jacques CHIRAC, qui instaure les décharges des directrices et directeurs d'école à Paris à partir de 5 classes, alors que la limite est à plus de 12 classes au niveau national. Il s'avère que la Cour des Comptes a été amené à émettre un avis contestant cette décharge à cinq classes, estimant qu'il y avait une rupture d'égalité entre collectivités, et demandant une sorte de retour au droit commun et l'alignement du niveau de décharge à Paris sur le niveau de décharge au niveau national. Je vous signale ce problème parce qu'il met en émoi

la très grande majorité des directrices et directeurs d'école qui se verraient notamment retirer leur décharge complète. Vous voyez l'émotion que cela peut légitimement provoquer. Et là, il y a deux façons de réagir : soit on prend poliment en compte l'avis de la Cour des Comptes, on les remercie de nous l'avoir signalé en 2024, comme en 2017 et en 2008, et on passe à autre chose. Après tout, la Chambre Régionale des Comptes donne régulièrement des avis sur la politique éducative de Paris et voudrait qu'on supprime les cours municipaux d'adultes et 750 professeurs de la Ville de Paris dans les domaines de la musique, des arts plastiques et de l'éducation physique et sportive, estimant que l'argent public n'est pas bien utilisé.

Je vous dis tout cela parce que vous allez être présents dans des conseils d'école. Ne soyez pas surpris qu'il y ait des pétitions. Il y a une énorme mobilisation. La Maire de Paris a eu un échange téléphonique et a écrit un courrier à la Ministre de l'Education Nationale la semaine dernière, et j'étais moi-même cet après-midi au Ministère pour échanger avec François WEIL, le directeur de cabinet de la ministre, qui connaît bien le sujet puisqu'il a été Recteur de l'Académie de Paris. La Maire de Paris a écrit dans ce courrier, et ce que j'ai à nouveau affirmé à François WEIL, que la Ville de Paris souhaite que soit signée une nouvelle convention permettant de maintenir le régime de décharge à 5 classes. J'ai donné à M. WEIL un projet de convention avec une compensation financière pour la Ville compte tenu du nombre de postes d'enseignants que doit financer le Ministère de l'Education Nationale.

J'ai été un peu long, mais je profitais de ce conseil, avec votre permission M. le Maire, pour vous donner tous ces éléments d'information, parce que la Ville de Paris est très claire sur ce sujet. D'ailleurs ce que je viens d'exprimer s'est fait, si j'ose dire, à la suite d'un vœu présenté au Conseil de Paris, demandant le maintien des charges à cinq classes à Paris. Et fait rare, ce vœu a été voté à l'unanimité du Conseil de Paris, majorité comme opposition. »

M. le Maire : « Merci pour ce rappel. S'agissant d'un vœu soutenu par l'exécutif, je suis allé un peu vite en besogne en omettant de donner la parole à Jérôme MEYER pour donner la position de l'exécutif – sans surprise, elle est favorable – mais je vais lui donner la parole pour clore ce débat. »

M. MEYER : « Je vous remercie, M. le Maire. Je tiens à le rappeler parce qu'il y a parfois une tentative pour semer le doute : les fermetures de classes sont bien une décision du gouvernement et non pas de la Ville de Paris. Même si la Ville est parfaitement mobilisée, c'est bien le gouvernement qui ferme les classes à Paris, un gouvernement auquel appartient Rachida DATI. Les élus de la majorité sont tous opposés aux fermetures de classes, que ce soit autour de Patrick BLOCHE ou de François VAUGLIN, nous soutiendrons systématiquement les parents d'élèves et les enseignants lors de leur mobilisation contre les fermetures de classes.

Dans le 11^e arrondissement, vous avez annoncé effectivement 17 fermetures de classes : en primaire, on verra le résultat en CDEN ; 2 divisions en secondaire, à Beaumarchais et à Alain Fournier. Seul le collège Voltaire résiste assez bien en secondaire parce que nous avons pu améliorer l'attractivité de ce collège grâce à l'ouverture d'une classe à horaires aménagés de musique et de danse, à l'initiative de François VAUGLIN et financée par la Ville de Paris. Patrick BLOCHE l'a mentionné mais je tiens néanmoins à rappeler que la suppression des 4000 postes n'est plus d'actualité et que cette suppression a été obtenue par le travail des Parlementaires socialistes qui ont négocié pour obtenir cette suppression. Néanmoins il faut toujours être vigilant puisqu'aujourd'hui se tient la commission mixte paritaire sur le budget et que nous n'avons pas encore le résultat. Et je rappelle que la Droite est largement majoritaire dans cette commission mixte paritaire.

Il n'en demeure pas moins que dans le projet de loi de finances, il reste 110 postes qui seront supprimés à Paris, et je peux vous garantir que l'ensemble des élus seront pleinement mobilisés aux côtés de Patrick BLOCHE pour se battre contre ces fermetures de classes. J'appelle l'ensemble des élus autour de cette table à voter ce vœu. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Suite aux précisions qui ont été apportées notamment sur l'évolution de la proposition du Ministère de l'Education Nationale, les amendements du vœu portent sur :

- le 7^e considérant : « Considérant que dans le 11^e arrondissement, 17 fermetures de classes avaient été annoncées en décembre dernier ». Je pense qu'il est important de préciser les choses puisque j'ai dit à la représentante du Recteur ma totale opposition au principe même des fermetures de classes et évidemment donc à cette liste de fermeture.
- l'association des groupes Paris en Commun et Ecologiste au vœu du groupe Communiste.
- « Le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu que [le Rectorat] le Ministère de l'Education Nationale puisque ce n'est pas uniquement à la main du Rectorat, les moyens viennent du Ministère.

Voilà le vœu ainsi amendé que nous vous proposons au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que l'école de la République a pour mission de construire une culture et un savoir commun de haut niveau pour permettre à tous les enfants de développer leur libre arbitre et construire leur vie en s'émancipant des déterminismes sociaux, culturels et familiaux ;

Considérant que la politique d'austérité d'Emmanuel Macron s'est déjà traduite par la suppression de 125 postes de titulaires pour la rentrée de septembre 2024 et de 155 postes en 2023 sur le seul territoire parisien ;

Considérant que seuls 6 postes supplémentaires ont été créés pour consolider la brigade de remplacement alors que les besoins sont quotidiens et très nombreux et aboutissent à des classes régulièrement sans professeur, au moins une classe par jour pendant l'hiver 2023-2024 à Paris ;

Considérant selon les documents du CSA ministériel, que pour la rentrée 2025, sur les 470 postes supprimés nationalement, 110 postes dans le premier degré et 92 postes dans le second degré sont retirés à l'académie de Paris ;

Considérant que les écoles publiques parisiennes essuient près d'un quart des suppressions de poste prévues pour l'ensemble du territoire national ;

Considérant que les collèges publics à Paris, et dans le 11^e arrondissement connaissent depuis plusieurs années des suppressions de postes et des baisses de DHG qui dégradent les conditions d'apprentissage des collégien·nes ;

Considérant que dans le 11^e arrondissement, 17 fermetures de classes avaient été annoncées en décembre dernier, dans les écoles suivantes :

- 98 AVENUE DE LA REPUBLIQUE,
- 4 RUE KELLER,
- 31 RUE SAINT BERNARD,
- 8 CITE VOLTAIRE,
- 54 RUE SERVAN,
- 39 RUE SAINT BERNARD,
- 4 CITE SOUZY,
- 4 PASSAGE BULLOURDE,

- 14 RUE TITON,
- 10 BIS RUE DURANTI,
- 14 RUE MERLIN,
- 77 BOULEVARD DE BELLEVILLE,
- 35 RUE GODEFROY CAVAINAC,
- 109 AVENUE PARMENTIER A,
- 39 RUE DES TROIS BORNES,
- 2 PASSAGE BESLAY,
- 39 RUE DES TROIS BORNES ;

Considérant que les suppressions massives de postes prévues pour les écoles du 11^e arrondissement dégraderont les conditions de travail des personnels comme les conditions d'apprentissage de tous les élèves, mais en particulier des plus fragiles ;

Considérant que ces fermetures ne sauraient être justifiées au nom de la baisse démographique, qui pourrait très bien servir à améliorer les conditions d'apprentissage et de travail, pour *in fine* permettre l'accès au savoir du plus grand nombre ;

Considérant que la campagne « Touche pas à ma classe » menée dès 2022 a rassemblé des organisations de parents d'élèves, syndicales, associatives et des élus de différents groupes, parisiens, régionaux, députés et sénateurs ;

Considérant les mobilisations depuis mars 2022 afin de demander au ministère d'annuler les suppressions de postes dans l'Education Nationale ;

Considérant que les suppressions massives de postes se traduiront à la rentrée prochaine par de nombreuses classes au-delà du maximum de 25 élèves par classe ;

Considérant, précisément sur ce point, l'étude Regards sur l'Éducation publiée par l'OCDE en 2022, qui établit le constat d'un nombre moyen d'élèves par classe en France parmi l'un des plus élevés des pays membre de l'organisation ;

Considérant que les réformes successives et les suppressions de poste entraînent une fuite vers le privé qui est passée de 33 à 36 % l'année dernière et intensifient des différences de niveaux scolaires entre établissements, mettent en danger la mixité sociale et scolaire et nous imposent d'exiger des moyens humains et matériels supplémentaires pour l'école publique ;

Considérant que les conditions de travail dégradées aboutissent à un manque d'attractivité du métier d'enseignement et à des démissions d'enseignant-es expérimenté-es en très forte augmentation ;

Considérant le manque d'enseignants dans plusieurs établissements constatés à ce jour, contredisant le discours ministériel qui annonçait qu'il y aurait « un enseignant devant chaque classe à la rentrée » ;

Considérant la communication mensongère du gouvernement laissant croire qu'aucun poste d'enseignant-e ne serait supprimé sur le prochain budget ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe Communiste et Citoyen, groupe Paris 11 en Commun, et du Groupe Ecologiste du 11^e,

EMET LE VŒU

que le Ministère de l'Education Nationale :

- Annule les suppressions de postes dans le 1^{er} comme le 2nd degré de l'éducation nationale ;
- Revoie à la baisse le nombre d'élèves par classe (actuellement 22 élèves par classe en moyenne) pour correspondre à la moyenne européenne (19,3 /classe) ;

- Pourvoit dans les plus brefs délais les postes aujourd'hui vacants dans les écoles et les collèges ;
- Développe une politique attractive d'embauche des enseignant-es qui passe par une revalorisation des concours et une revalorisation salariale d'au moins 20% sans condition.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les groupes de la majorité. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Le vœu est donc adopté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	3
Le vœu est adopté			

M. le Maire : « Chers collègues, nous avons épuisé l'ordre du jour. Il n'est pas encore 20H. Je vous souhaite un bon appétit et une bonne soirée. »

À 19h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signature	Signature
M. François VAUGLIN Maire du 11 ^e arrondissement	M. Alexandre VISCONTINI, Conseiller du 11^e Secrétaire de séance